

N° D_19_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Choix du devis pour le changement d'ordinateur du secrétariat de Mairie

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Procuration : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 juin 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Paul NEVELING

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer l'ordinateur du secrétariat de Mairie, et rappelle aux membres présents l'opération n° 104 "Achat matériel" dans laquelle des crédits ont été prévus à cet effet.

Il présente ensuite les devis réceptionnés :

- entreprise F.J DEPANNAGE située 70 avenue François Mitterrand 11400 CASTELNAUDARY pour un montant TTC de 783,00 € (exonéré de TVA) avec un PC portable reconditionné, un écran supplémentaire, une licence Pack Office, l'installation et le déplacement et le formatage de l'ancien PC avec réinstallation Windows
- SARL MIR située 7 rue Bélinguier 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS pour un montant HT de 1 079,59 € soit 1 295,50 € TTC avec un PC portable neuf, une licence Microsoft Office, un logiciel antivirus, un adaptateur HDMI, le déplacement et l'installation sur site

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- de CHOISIR le devis de l'entreprise F.J DEPANNAGE située 70 avenue François Mitterrand 11400 CASTELNAUDARY pour un montant TTC de 783,00 € (exonéré de TVA)
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise F.J DEPANNAGE située 70 avenue François Mitterrand 11400 CASTELNAUDARY pour un montant TTC de 783,00 € (exonéré de TVA)
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 25 juin 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

011-211102751-20240618-D_19_2024-DE

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 25 juin 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

011-211102751-20240618-D_19_2024-DE